

EXPLOITANT INDIVIDUEL
Immatriculation ou reprise d'activité

LES PERSONNES

EXPLOITANT INDIVIDUEL

DANS TOUS LES CAS

- Déclaration sur non-condamnation l'honneur de et de filiation (nom patronymique et prénoms du père et de la mère) (voir rubrique documents types)

NATIONALITE FRANCAISE ET RESSORTISANT DE L UNION EUROPEENE

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance

Pour les autres nationalités nous contacter

SITUATION MATRIMONIALE

Marié

- Si conjoints communs en biens, attestation du conjoint en 2 exemplaires (voir rubrique documents types)

**PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER A TITRE HABITUEL PAR SA
SIGNATURE LA RESPONSABILITE DE L'ASSUJETTI**

DANS TOUS LES CAS

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (nom patronymique et prénoms du père et de la mère) (voir rubrique documents types)

NATIONALITE FRANCAISE ET RESSORTISSANT DE L UNION EUROPEENE

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance

Pour les autres nationalités nous contacter

LE LOCAL ET/OU LE FONDS DE COMMERCE

CREATION

SI SÉDENTAIRE

- ❑ Copie du justificatif du local commercial (bail commercial, acte de cession du droit au bail)
- ❑ Ou copie de la taxe foncière, taxe d'habitation, contrat de location, quittance

SI NON-SÉDENTAIRE : cf. rubrique « demande ou renouvellement de carte de commerçant non sédentaire »

ACHAT LICITATION ATTRIBUTION PAR VOIE DE PARTAGE

- ❑ Copie de l'acte d'achat
- ❑ Copie de l'acte d'attribution par licitation
- ❑ Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- ❑ copie de l'attestation de parution dans le journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal, la date de parution et le texte de l'annonce) ou exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis d'acquisition ou d'attribution par licitation ou partage

LOCATION GERANCE

- ❑ Copie du contrat de location-gérance
- ❑ Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- ❑ Copie de l'attestation de parution dans le journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal, la date de parution et le texte de l'annonce) ou exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié la mise en location gérance

DONATION

- ❑ Copie de l'acte de donation
- ❑ Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local

- ❑ Copie de l'attestation de parution dans le journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal, la date de parution et le texte de l'annonce) ou exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié la donation

AUTRES PIECES

- ❑ photocopie de la carte Vitale

FRAIS DE GREFFE

Création d'un fonds de commerce : 62.19 €
71.52 € (si déclaration conjoint)

Achat ou prise en location gérance : 136.43 €
145.76 € (si déclaration conjoint)

Par chèque établi à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne

ATTENTION

- si votre activité est réglementée : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité. **Pour vous en assurer, contacter le CFE au 04 74 95 24 02 de 9h à 12h et de 14h à 17h.**
- votre dossier d'inscription peut être reçu par le CFE **au maximum** un mois avant la date de début d'activité.
- si vous n'êtes pas le déclarant, vous devez vous munir d'un pouvoir (voir rubrique documents types) pour déposer le dossier.
- Si demande d'ACCRES joindre le dossier (voir rubrique dossier ACCRES)